

Formation mobilité - Advenir

Dans le cadre de la semaine du Challenge Mobilité à l'initiative de la Région Hauts-de-France, le SE60 a le plaisir de convier les élus de la région à une formation « Comprendre et réussir son projet »

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

» :

Objectifs : accompagner les collectivités pour déployer de nouvelles bornes, répondre aux obligations réglementaires et apporter des solutions adaptées aux besoins locaux.

□ Programme de la matinée :

- 09h00 : Accueil café
- 09h30 : Formation et échanges
- 11h30 : Présentation du service

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

du SE60

- 11h45 : Présentation du réseau régional Pass Pass électrique
- 12h00 : Cocktail déjeunatoire

□ Inscription obligatoire via le formulaire suivant : [Inscription obligatoire à la formation Mobilité](#)

□ Contenu de la formation :

Cette session s'adresse aux élus, techniciens et acteurs locaux souhaitant :

- Comprendre comment dimensionner un projet

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

selon les besoins du territoire

- Identifier les coûts, modèles économiques et types de contrats (AMI, DSP, prestation de service)
- Connaître les obligations légales et les aides mobilisables, notamment la prime Advenir

Cette formation est animée par Pôlénergie, dans le cadre du programme

Certificat d'Economies d'Energie. C'est un dispositif consistant pour l'État à fixer, aux plus gros fournisseurs d'énergie, des objectifs quantitatifs d'économies sur une période donnée, pour les conduire à mener des actions incitatives à la réalisation d'économies d'énergie auprès de leurs clients résidentiels, industriels et tertiaires (chauffage, isolation, régulation ...). Le dispositif des CEE est encadré par l'ADEME.

Advenir Formations piloté par l'AVERE France.

Nous comptons sur votre présence pour échanger ensemble autour de la mobilité électrique et construire les réseaux de demain !

Lieu Syndicat d'Energie de l'Oise
9164 avenue des Censives, TILLÉ

49.453949, 2.0972973

Publié le 15 juillet 2025